



Arrêté n°19-03/73-PREF-SDS
portant nomination des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale en Eure-et-Loir

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 nommant Madame Sophie BROCAS, Préfète du département d'Eure-et-Loir à compter du 13 mars 2017 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des Outre-mer .

Vu les résultats des élections organisées entre le 30 novembre et le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au comité technique des services déconcentrés de la police nationale du département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-02/70-PREF-SDS du 28 février 2019 portant répartition des sièges des représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale en Eure-et-Loir ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales représentatives ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

- A R R Ê T E -

Article 1

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir :

- Madame la Préfète d'Eure-et-Loir, Présidente de ce comité ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique, en sa qualité de responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir.

Au titre de l'organisation syndicale SNAPATSI, ALLIANCE POLICE NATIONALE, SYNERGIE OFFICIERES et SICP

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc THIEFRY	Bruno MATIGNON
Florian DIEULAFAIT	Lydie ZIMMERMANN

Au titre de l'organisation syndicale FSMI/FO UNITE SGP POLICE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Marc PORCHET	Jérémie TREBERN

Au titre de l'organisation syndicale INTERCO CFTD, ALTERNATIVE POLICE CFTD, SCSI CFTD, SMI

TITULAIRE	SUPPLEANT
Frédéric LEDEZ	Sylvain RODRIGUEZ

Article 3

Assiste un médecin de prévention au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir :

Article 4

Assiste un inspecteur de la santé et de la sécurité au travail au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir :

Article 5

Assistent également au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir, les agents désignés en qualité d'assistants et/ou de conseillers de prévention au sein des directions et services centraux de la police nationale.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

A Chartres, le

19 MARS 2019

La Préfète

Sophie BROCAS

